

FO défend les droits des employés, des TAM et des cadres

LES AIDES A L'EFS

Nous connaissons essentiellement les avantages obtenus par les syndicats lors des négociations avec la direction nationale.

Mais le personnel dispose également d'aides pour la vie courante :

- **Action logement** : Cet organisme aide le personnel de l'EFS à trouver un logement en location avec un loyer modéré, à acheter un bien (conseils, propositions de bien, prêt avantageux), pour l'attribution de prêt pour la réalisation de travaux et apporte des aides financières pour les plus fragiles.
- **Assistante sociale** : Certaines régions bénéficient d'une assistante sociale pour accompagner les salariés dans les problèmes de la vie courante.
- **Psychologue** : échangez de manière totalement anonyme et confidentielle avec un médecin du travail (service + appel gratuit au 0805 691 670).
- **Fond social de l'EFS** géré par les syndicats représentatifs au niveau national : apporte essentiellement une aide financière pour des soins de santé et de prévention.

De plus, les syndiqués FO disposent gratuitement de l'aide de l'association des consommateurs (AFOC) pour les litiges de la vie courante.

AFOC

Association de Consommateurs

ARRÊTS MALADIES EN CONGES

Les arrêts maladies peuvent avoir un impact sur vos congés payés. En ce début d'année, il nous a semblé utile de vous rappeler les règles en vigueur à l'EFS.



→ Impact des arrêts maladies sur le nb de CP

La période d'absence du salarié n'est pas retenue pour le calcul des congés payés. **De ce fait, il commence à perdre des jours de CP au-delà de 30 jours d'arrêt maladie (1/2 CP par semaine).** Attention, cette règle ne s'applique pas en cas d'absence pour accident de travail ou maladie professionnelle.

→ Arrêts maladies avant les congés payés

Le salarié qui, au moment de son départ en congé, se retrouve en arrêt de travail pour raisons de santé, **ne perd pas le bénéfice de son droit à congé.** Ces congés seront pris après la reprise du travail en concertation avec l'employeur.

→ Arrêts maladies durant les congés payés

Depuis de nombreuses années, **FO demande que lorsque le salarié tombe malade durant ses congés, ces derniers soient reportés dans les mêmes conditions que si l'arrêt maladie était intervenu avant les congés** (en application d'une décision du juge européen).

Malheureusement, la direction n'a jamais souhaité suivre cette demande. **Le salarié perd donc ses congés payés.** Toutefois, le salarié qui tombe en arrêt maladie durant ses congés doit le déclarer à l'EFS, afin de percevoir les indemnités journalières de la sécurité sociale en plus du maintien de salaire de l'EFS.

PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE

Dès la fiche de paye de janvier, vous constaterez une augmentation de la cotisation de la prévoyance et de la mutuelle.

L'augmentation de la mutuelle santé est la conséquence de l'augmentation par le gouvernement du PMSS de 6,9% et d'une augmentation de 5% pour revenir à un régime équilibré. En effet une surconsommation des prestations a été constatée durant ces deux dernières années.

Concernant le système de prévoyance, l'augmentation sera limitée à 5%.

Pour rappel, la prévoyance permet notamment le maintien du salaire après 90 jours d'arrêt de travail et le versement d'un capital en cas de décès du salarié.

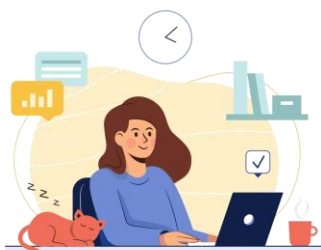


TELETRAVAIL

Face aux disparités d'attribution du nombre de jours de télétravail entre les salariés, FO a fait une demande de révision de l'accord afin de résoudre ce problème.

La direction n'a pas suivi notre demande. Toutefois, sous l'impulsion de FO, elle a accepté de faire une note pour que des explications soient données au salarié, lorsqu'il ne peut pas bénéficier de la totalité des jours de télétravail.

De plus, cette note précisera également que les JRTT et les jours fériés n'ont pas d'impact sur le nombre de jours de télétravail. SEULS les impacts sur l'organisation du travail peuvent conduire à réduire le nombre de jours de télétravail.



CONTRE LA REFORME DES RETRAIRES

FO a déposé un préavis de grève afin de permettre à l'ensemble des salariés de l'EFS de se mobiliser contre la réforme des retraites proposée par le gouvernement.

FO appelle donc le personnel de l'EFS à participer à l'ensemble des manifestations qui auront lieu contre cette réforme.

UNISSONS NOS FORCES !!!

RÉFORME DES RETRAITES, C'EST NON !

À chaque fois qu'un gouvernement modifie les paramètres du système de retraite (dans un sens toujours plus défavorable aux salariés pour les faire travailler plus longtemps), il dramatise la situation financière pour présenter sa réforme comme inévitable.

Aujourd'hui, les annonces du gouvernement sont claires : **report progressif de l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans** qui s'appliquerait dès 2023 pour la génération 1961.

Pour FO, cette nouvelle réforme vise à **réduire encore davantage le niveau des pensions** en détournant les cotisations retraite pour financer d'autres dépenses.



L'analyse de FO

Pour FO, cette réforme veut faire payer la crise et le "quoi qu'il en coûte" aux salariés.

Il n'y a pas de problème de financement des retraites, il y a un problème d'emploi !

Une partie du déficit ne s'explique pas par un dérapage des dépenses mais par un manque de ressources, lié notamment aux mesures d'économie réalisées sur les salaires, entraînant logiquement une baisse des cotisations.

La réponse est simple : il est nécessaire de développer des emplois stables, de mieux gérer les fins de carrière, ou encore d'augmenter les salaires, ce qui augmenterait de fait le volume des cotisations et de fait des recettes pour les retraites et notre système de protection sociale.

Les revendications de FO

Pour FO, il faut travailler sur les moyens de développer l'emploi, notamment des seniors et sur l'aménagement des fins de carrière.

Il y a urgence à mettre en place la conditionnalité des aides publiques aux entreprises : augmentation des salaires, aucune rémunération inférieure au SMIC, maintien dans l'emploi, embauche de seniors, une vraie politique de relocalisation et de réindustrialisation.

FO s'opposera à toute réforme réduisant les droits à la retraite et imposant de faire travailler plus longtemps pour en bénéficier.

FO s'opposera à toute mesure remettant en cause tous les régimes spéciaux.

FO exige l'abandon de tout projet visant à repousser l'âge légal de départ à la retraite et/ou augmenter le nombre d'années de cotisations.

Pour FO, si la réforme des retraites est pour le gouvernement la mère des réformes, les retraites seront pour nous la mère des batailles !

Contre la retraite Macron UNE AUTRE RÉFORME EST POSSIBLE

